

**Ordre du jour**

1. *Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.12.2016.*
2. *Règlement complémentaire de police relatif à la limitation de la vitesse à 70 km/h sur un tronçon de la Route de Ploegsteert. Abrogation. Décision.*
3. *Route régionale N515 – Route de Ploegsteert. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Instauration d'une limitation de vitesse à 50km/h entre les PM 11140 et 11932. Arrêté ministériel. Avis. Décision.*
4. *C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2017. Approbation. Décision.*
5. *Marché stock de fournitures. Acquisition de matériaux de voirie. Période du 01.04.2017 au 31.03.2018. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché. Décision.*
6. *Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7505 au nom de la S.C.R.L. LYSCO, rue Beauchamp, 2 à 7780 Comines-Warneton. Création d'une voirie et construction de 12 logements en Community Land Trust, rue des Briqueteux, à 7783 Comines-Warneton. Décision.*
7. *Urbanisme. Révision du Plan Communal d'Aménagement n°5 dit « Kortekeen». Demande de révision auprès du S.P.W. D.G.O4. Introduction d'une demande de subvention. Décision.*
8. *Mise en C.E.T des encombrants non incinérables. Système de substitution au redevable dans le régime de la taxe sur la mise en C.E.T ou de l'incinération des déchets ménagers. Mandat à l'intercommunale IPALLE. Décision du Collège Echevinal du 23.01.2017 (12<sup>ème</sup> objet). Confirmation. Décision.*
9. *Rapport annuel 2016 du service Energie. Approbation. Décision.*
10. *Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2016. Arrêté de réformation du 27 décembre 2016 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.*
11. *Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2016. Communication.*
12. *Finances communales. Régie Communale Autonome. Régie Foncière de Comines-Warneton. Demande de revoir à la hausse les subventions communales annuelles de fonctionnement et de traitements. Examen. Décision.*